

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0009434

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0572

Société : RSM

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraite

Nom & Prénom : MENTRA Tayeb

Date de naissance : 1-1-1941

Adresse : 3 Rue Bourgogne - Hay El Maoua (Casablanca)

Tél. : 06 61 23 60 17

Total des frais engagés : .Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Mouad RIQUICH
Cardiologue
El Mansour Casablanca
0662801975

Date de consultation : 24/10/2022

Nom et prénom du malade : MENTRA Tayeb Age : 81 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS
27 OCT. 2022
M. BOUZAACHANE
ACCUEIL



RELÈVE DES FRAIS ET HONORAIRES						
Dates des	Nature des	Nombre et	Coefficient	Actes	Actes	Montant détaillé
01/10/22	300DH	300DH	1	1	1	0,00
DOCTEUR MOUAD CHAIBI						
CERTIFICAT D'EXERCICE						
552, Bd. Yacoub El Mansour - Casablanca						
1975 - GSM: 0662 80 19 75						
PHARMACEUTIQUE						
LETTRE MÉDICAL						
100, Bd. Abdelloumane						
17/10/22						
EXÉCUTION DES ORDONNANCES						
Gauchet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture	ou du Fournisseur			
24/10/22	2 549,90					
ANALYSES - RADIOPHARIES						
Gauchet et signature du	Date	Designation des	Coefficients	Montant		
laboratoire et du Radiologue						
Gauchet et signature du	Date	Designation des	Coefficients	Montant		
Montant détaillé						
AUXILIAIRES MEDICAUZ						
Gauchet et signature du	Date	Designation des	Coefficients	Montant		
Praticien						
Montant détaillé	AM	PC	IM	IV	des Honoraires	

10mm/mV

10mm/mV

I

aVR

II

aVL

III

aVF

Speed: 25mm/s AC:50Hz Filter:A50 D 85Hz Print Mode:Real-Ti

10mm/mV

10mm/mV

V1

V4

V2

V5

V3

V6

me SOMO VT307.007

Docteur Mouad CRIQUECH

Spécialiste
Maladies du cœur et des vaisseaux



الدكتور معاد كريشك

اختصاصي
في أمراض القلب و الشرايين

Casablanca le : 24/10/2022

165,50 x 4

Mr MENJRA TAYEB

1 - ATACAND 16 MG

= 662,00
(S.V.)

1 comprimé par jour le matin au reveil

114,10 x 3

= 342,30
(S.V.)

1 comprimé par jour le soir

13,40

3 - LEVOTHYROX 50 µg

= 13,40
(S.V.)

316,00 x 4

4 - PLAVIX 75 MG

= 1264,00
(S.V.)

21,80 x 3

5 - ASPEGIC 100

= 65,40
(S.V.)

1 Sachet par jour

50,70 x 4

6 - CARDENSIEL 2,5 MG

= 202,80
(S.V.)

1-0-0

7 - LEVOTHYROX 25 MG

1/2-0-0

25 499,00
PHARMACIE LA ROTONDE
Leila Menjra
100 Bd. Abdelloumen
262, Bd. Yaâcoub El Mansour - Casablanca

Docteur Mouad CRIQUECH
Cardiologue
262, Bd. Yaâcoub El Mansour - Casablanca
Tél : 0522 94 09 10 - GSM : 0662 80 19 75

PHARMACIE LA ROTONDE
Leila Menjra
100 Bd. Abdelloumen
262, Bd. Yaâcoub El Mansour - Casablanca
Tél : 0522 94 09 10 - GSM : 0662 80 19 75

traitement de 3 mois

262, Bd. Yaâcoub El Mansour - Casablanca - Tél. : 05 22 94 09 10 - GSM : 06 62 80 19 75